



Avenue Charles ATANGANA, derrière Mess des Officiers Olézoa

LOI N°90-59 DU 19.12.90 NIU : M129012787184K

B.P. 13488 – Tél. : (237) 652 70 91 22 / 655 72 36 98 / 222 22 03 85

www.barreaucameroun.org – e-mail : oabc@barreaucameroun.org

*Le Bâtonnier de l'Ordre
The Bar President*

DECISION N°001/BOA/007/22 **PORTANT NOMINATION AUX FONCTIONS ORDINALES**

LE BATONNIER DE L'ORDRE,

VU la Loi n°90/059 du 19 Décembre 1990 portant organisation de la Profession d'Avocat ;
VU le Règlement Intérieur du Barreau du Cameroun ;
VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Ordre des Avocats des 18 et 20 juin 2022 ;
VU les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Sont pour compter de la date de la présente Décision, nommés aux fonctions ci-après, les Avocats dont les noms suivent :

I-SECRETAIRE DE L'ORDRE

- **Secrétaire de l'Ordre** : Me NGO MINYOGOG Anne Yolande
- **Secrétaire adjoint de l'Ordre n°1** : Me TITANJI DUGA Ernest
- **Secrétaire adjoint de l'Ordre n°2** : Me ZANGUE Serges Martin
- **Secrétaire adjoint de l'Ordre n°3** : Me MOUSSA GANAVA

II- TRÉSORIER DE L'ORDRE

- **Trésorier de l'Ordre** : Me ASSIRA ENGOUTE Claude B.
- **Trésorier adjoint de l'Ordre** : Me DEUGOUE Raphaël

III- REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS TERRITORIALES DU BATONNIER

1. **Représentant du Bâtonnier pour les Régions du Centre, Sud et de l'Est :**
 - Me FOUEGOUM YONTA DOUANLA Adeline Champauberte

Représentant Adjoint du Bâtonnier pour les Régions du Centre, Sud et de l'Est :

- Me FOJOU Pierre Robert

2. Représentant du Bâtonnier pour la Région du Nord

- Me MOUSSA GANAVA cumulativement avec les fonctions de Secrétaire adjoint de l'Ordre N°3.

3. Représentant du Bâtonnier pour la Région de l'Adamaoua

- Me DEUGOUE Raphaël, cumulativement avec les fonctions de Trésorier adjoint de l'Ordre.

4. Représentant du Bâtonnier pour la Région du Littoral :

- Me KONTCHOU Gabriel;

Représentant Adjoint du Bâtonnier pour la Région du Littoral :

- Me ZANGUE Serges Martin, cumulativement avec les fonctions de Secrétaire adjoint de l'Ordre N°2.

5. Représentant du Bâtonnier pour le Département du Fako :

- Me NTOKO Justice EBAH

6. Représentant du Bâtonnier en charge des Relations Extérieures :

- Me TAMO David

7. Délégué spécial du Bâtonnier pour le Département du Moungo :

- Me TEPEI KOLLOKO Fidèle

8. Délégué spécial du Bâtonnier à Kribi :

- Me BAYI NOUTOSSI AICFADIP

9. Délégué spécial du Bâtonnier pour la Région du Sud-Ouest chargé de la formation et des inscriptions

- Me ENOW AGBOR Benjamin

10. Délégué spécial du Bâtonnier pour le département de la Mémé

- Me AYAMBA Joan MANYI



11. **Délégué spécial du Bâtonnier pour le département de la Manyu :**

- Me AGBOR MBENG Emmanuel

12. **Délégué spécial du Bâtonnier pour la Région du Nord-Ouest**

- Me AKUM Michael NCHE

13. **Délégué spécial du Bâtonnier pour la Région de l'Ouest :**

- Me TCHAGYOU PAHO Anthony

14. **Délégué spécial du Bâtonnier pour la Région de l'Extrême-Nord :**

- Me ALIKAKANG

IV- LES CONSEILLERS SPÉCIAUX

- **Conseiller spécial n°1 du Bâtonnier** : Doyenne ATANGANA BIKOUNA Claire

- **Conseiller spécial n°2 du Bâtonnier**: Me TAM BATEKY Suzanne Evelyne

- **Conseiller spécial du Secrétaire de l'Ordre** : Me MEMONG Philippe Olivier

Article 2 :

Il appartiendra au Secrétaire de l'Ordre d'organiser et d'attribuer telles tâches aux secrétaires Adjointes de l'Ordre.

Les représentants régionaux et départementaux ainsi que les délégués spéciaux du Bâtonnier, ont délégation des pouvoirs du Bâtonnier pour les actes relevant de sa compétence, sauf en matière de taxation d'honoraires dont le montant est supérieur à cinquante millions ou lorsque sont mises en cause les administrations publiques.

Article 3 :

Les représentants régionaux et départementaux ainsi que les délégués spéciaux du Bâtonnier, sont tenus, chacun, de fournir trimestriellement à l'attention du Bâtonnier un rapport d'activités pour la période considérée.

Article 4 :

A la diligence du Secrétaire de l'Ordre, la présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée partout où besoin sera.

Fait à Bamenda, le 11 Juillet 2022



MBAH Eric MBAH Esq.
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats